ART. 9 N° CE3067

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CE3067

présenté par M. Bordat, Mme Boyer, Mme Chandler, Mme Clapot, M. Fugit, M. Haury, M. Ledoux, Mme Jacqueline Maquet, Mme Piron et Mme Vidal

ARTICLE 9

Substituer aux alinéas 2 à 6 les deux alinéas suivants :

« L'objectif du diagnostic est d'abord d'analyser l'exploitation à transmettre. Les résultats du diagnostic de transmissibilité peuvent aider le repreneur à la conception de son projet de reprise. Ce développement explore, pour la conception et la mise en œuvre du diagnostic, les outils et initiatives existants, y compris au niveau régional.

« Les projets d'installation doivent eux aussi avoir accès à ce diagnostic modulaire afin, d'une part, adapter leur projet rapport aux résultats du diagnostic du cédant et, d'autre part, d'évaluer le projet d'installation, notamment au regard de son adaptation aux conséquences du changement climatique et de sa capacité à contribuer à son atténuation. L'adaptation des projets d'installation au changement climatique n'est toutefois possible que si ces projets s'insèrent dans des perspectives d'évolution des exploitations et filières à l'échelle du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend la rédaction issue de la mesure 17 « Création d'un diagnostic modulaire pour l'accompagnement des installations et des transmissions » du Pacte d'orientation pour le renouvellement générations agriculture présenté 15 des en le Cette rédaction conserve la notion de « stress-test » climatique, via l'évaluation du projet d'installation notamment au regard de son adaptation aux conséquences du changement climatique contribuer capacité à à son Elle supprime le module d'évaluation de la qualité et de la santé des sols de l'exploitation. Le rejet de la proposition de loi « visant à préserver des sols vivants » au Sénat a montré que cette ambition était prématurée.

ART. 9 N° CE3067

Cet amendement a été travaillé avec les Chambres d'agriculture et l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales.